



Rédaction & Édition
Mairie de Pencran
Mail :
mairie.pencran@wanadoo.fr



Forum des associations



SOMMAIRE

LA MAIRIE COMMUNIQUE
CONSEIL MUNICIPAL
VIE MUNICIPALE
ECOLE
ARC-EN-CIEL
VIE ASSOCIATIVE
PETITES ANNONCES
LE SAVIEZ-VOUS ?

PRESENCE DU MAIRE EN MAIRIE

Le Maire reçoit sur RDV :
Du lundi au samedi : de 9h à 12h
Mardi et jeudi : de 14h à 17h

Les adjoints reçoivent sur RDV :

Lucien VIGOUROUX : Voirie, Eau & Assainissement.

Chantal GOUÉZ : Enfance & Jeunesse.

Roseline EMILY : CCAS, Information & Relation avec les associations.

Jean Claude LARVOR : Bâtiments.

Jeannine MARTIN : Urbanisme & Environnement.

HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE :

Du lundi au jeudi :
8h30 – 12h et 13h30 – 17h30

Le vendredi :
8h30 – 12h et 13h30 – 16h30

Le samedi : 9h – 12h

NUMÉROS UTILES

Mairie : 02 98 85 04 42
Jardin d'Enfants : 02 29 05 73 63
Centre de loisirs : 09 60 54 23 03

Dates à retenir :

- **2 octobre** : PAROISSE - Kig Ha Farz à midi à la salle polyvalente de Dirinon.
- **8 octobre** : CCAS - Repas des Aînés à midi à la salle polyvalente de Pencran.
- **9 octobre** : FNACA - Thé dansant l'après-midi à la salle polyvalente.
- **12 octobre** : présentation du dispositif Jeunesse, à 18h à l'arc en ciel.
- **21 octobre** : COMITE DES FETES Assemblée générale à 20h30 salle réunion.

LA MAIRIE COMMUNIQUE

ÉTAT CIVIL

Naissances :

Lihuén TROADEC, 10 rue des Cerisiers, née le 19 septembre

Mariages :

Elizabeth LAURENT et Gilles PRONOST, 46 rue des Châtaigniers, le 3 septembre

URBANISME

Permis accordés : lotissement Les Garennes—maisons individuelles

M. et Mme PIA André, 2 rue des Farfadets,

CUEFF Sébastien et MESCAM Caroline, 3 rue des Farfadets,

M. et Mme GOASCOZ Mickaël, 4 rue des Farfadets,

LE GALL David et GONCALVES Sylvie, 6 rue des Farfadets,

MICHEL Stéphane et ROUAT Marine, 11 rue des Farfadets

CROGUENNEC Matthieu et LE MEUR Aurélie, 21 rue des Farfadets,

MURIER Claudie, 23 rue des Farfadets,

M. et Mme LE GOFF François, 3 rue des Korrigans,

MALIGNE Vincent, 8 rue des Korrigans,

MARTIN Anthony, 10 rue des Korrigans,

BARBIER Grégory, 12 rue des Korrigans,

JEZEQUEL Hermann et GRALL Sophie, 16 rue des Korrigans.

Non-oppositions aux déclarations préalables de travaux :

MADEC Guy, 5 rue Anatole Le Braz, édification d'une clôture

LE LANN Fabienne, 10 rue Eric Tabarly, construction d'un carport

LEFRAY Bruno, Kermaria, pose de panneaux photovoltaïques

ERDF—Coupure d'électricité

En raison de travaux sur le réseau, une coupure d'électricité sera nécessaire le **mercredi 12 octobre entre 8h30 et 12h30** aux lieux suivants : **Loguellaou et Route de la Fontaine n° 6, 11 à 21 et 14 à 18 .**

CONCOURS PHOTO

Grand concours de photographies ouvert à tous

Jusqu'au 30 mars 2012

Trois catégories :

- Côté Nature,
- Patrimoine,
- Tranches de vie, bien-être ou insolite.



Envoyez vos plus beaux clichés du Pays de Landerneau-Daoulas et de l'Aulne-Maritime et contribuez à la promotion de notre territoire !

De nombreux lots à gagner.

Renseignements, règlement et inscription :

Maison du Tourisme—Pays touristique

9, place du Général de Gaulle

29800 LANDERNEAU

Tél : 02 98 85 13 09. Mail : infos@rives-armorique.fr

Recensement des jeunes - Parcours citoyen (filles et garçons)

Les jeunes **nés en octobre 1995** doivent venir se faire recenser en mairie à partir du jour de leurs 16 ans, et dans les 3 mois.

Se munir du livret de famille. L'attestation délivrée est exigée pour l'inscription aux examens, concours, permis de conduire.

RAPPEL DE LA MAIRIE

Il est interdit de laisser divaguer les animaux. Des plaintes sont régulièrement signalées en mairie.

Surveillez vos chiens, chats, etc...

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du compte rendu de la séance du 6 septembre 2011 – 18h

Absents : B. PREINCE, excusé, a donné procuration à J. CRENN.
Secrétaire de séance : Annie DRESEN

Marché de suivi des prix et de la qualité du service assainissement 2010 : autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil autorise M. le Maire à signer une prestation d'assistance conseil avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) pour l'établissement du rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement collectif pour l'exercice 2010, pour un montant de 344 €. POUR : 17.

Arrivée de Jacques GUEVEL

Rapport annuel sur les prix et la qualité du service eau potable

La DDTM a rédigé le rapport annuel 2010 avec l'aide des services municipaux. Le Conseil adopte ce rapport après sa présentation par L. VIGOUROUX sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la commune. La distribution d'eau potable de bonne qualité est assurée par la commune. La population desservie est de 1 524 habitants. Il y a 633 abonnés, 25 km de réseaux, 88787m³ d'eau traitée et 64 662 m³ d'eau consommée. POUR : 18.

Rapport annuel sur les prix et la qualité du service assainissement

La DDTM a rédigé le rapport annuel 2010 avec l'aide des services municipaux. Le Conseil adopte ce rapport, après sa présentation par L. VIGOUROUX, sur le prix et la qualité du service public d'assainissement de la commune en y ajoutant la remarque suivante : la population prise en compte n'est pas de 1524 habitants car le territoire communal n'est pas totalement desservi. Le traitement des eaux usées est communal et assuré par un prestataire de service (SAUR). Il y a 479 abonnés et un réseau de 8 km. POUR : 18.

Les deux rapports sont consultables en mairie.

Modification du tableau des effectifs

M. le Maire propose de modifier le tableau des effectifs comme suit :

- Suppression d'un poste d'attaché (départ en retraite de C. LAOT)
- Passage de 23h/semaine à 35h/semaine d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe (actuellement vacant).
- Passage de 15h/semaine à 20h/semaine d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe.

Il est demandé si des transferts de compétence à la Communauté de Communes, notamment en urbanisme, sont prévus dans les prochains mois. M. le Maire répond que cette question n'est absolument pas à l'ordre du jour de la CCPLD. POUR : 18.

L. VIGOUROUX quitte momentanément l'assemblée un problème urgent sur la VC1.

Choix de l'assurance Dommages Ouvrage du bâtiment Arc-en-Ciel

Trois entreprises ont été consultées. La SMACL n'a pas souhaité répondre. L'estimation est basée sur un coût prévisionnel de construction de 937 664 € TTC.

Le Conseil décide de retenir l'offre de GROUPAMA, après négociations, pour un montant de 8 588,56 € comprenant deux options (garantie de bon fonctionnement des éléments d'équipement et garantie dommages immatériels après réception). POUR : 17.

L. VIGOUROUX reprend sa place dans l'assemblée.

Budget commune : décision modificative – Produits de cession

Lors du remplacement du tracteur tondeuse, le montant de la reprise était de 2 000 € ce qui provoque un déséquilibre budgétaire. Il convient d'ajuster le budget en minorant le compte « produit de

cessions » de 2 000 €. POUR : 18.

Budget commune : décision modificative – Investissements

En dépenses d'investissement, il est nécessaire de mieux répartir les crédits afin de couvrir les travaux d'éclairage public et l'achat de mobilier du bâtiment Arc-en-Ciel. Le compte « construction église » sera diminué de 10 000 €, les comptes « mobilier » et « réseaux d'électrification » seront augmentés de 5 000 € chacun. POUR : 18.

Budget Assainissement : décision modificative

Les travaux de gainage des canalisations de la VC1 coûteront 40000€. Ce montant sera transféré du compte « Constructions » au compte « Installations, Matériel et Outillage Techniques ». POUR : 18.

Information sur les Déclarations d'Intention d'Aliéner 2011

M. le Maire présente l'ensemble des transactions immobilières survenues depuis avril 2011. Il n'a pas fait valoir son droit de préemption. Le Conseil en prend acte.

Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics

La loi sur l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, a été promulguée le 11 février 2005. Cette loi refonde les obligations en matière d'accessibilité et de prise en compte de tous les types de handicap sur la continuité des déplacements. La chaîne du déplacement accessible devient ainsi une réalité incontournable. A cette fin, les communes doivent établir un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics. Ce plan a pour objet de préciser les conditions et délais de réalisation des équipements et aménagements prévus. Il tient compte des dispositions du plan de déplacements urbains et du plan local de déplacements, s'ils existent. L. VIGOUROUX, propose de faire appel à un prestataire pour réaliser ce plan sur la commune. Le Conseil donne son accord pour cette disposition. POUR : 18.

Annulation de la délibération de mise en place d'un contrôle obligatoire SPAC du 29 juin 2011

Le Maire informe que M. le Secrétaire général de la sous-préfecture conseille d'annuler la délibération du 29 juin 2011 instaurant l'obligation du contrôle des assainissements collectifs des propriétés à vendre. En effet, plusieurs irrégularités sont, selon ses services, soulevées. Le Conseil décide d'annuler la délibération du 29 juin 2011 instaurant l'obligation du contrôle des assainissements collectifs des propriétés à vendre. POUR : 18.

Compte-rendu des commissions

Voirie - Travaux : L. VIGOUROUX

- Etat d'avancement du projet urbain partenarial (PUP) avec les époux Le Meur en Keroullé : les négociations se poursuivent. Le coût total prévisionnel des travaux s'établit à 107 070 € HT.

- Passage caméra VC 1 : plusieurs points défaillants ont été relevés sur le tronçon inspecté (tronçon en travaux actuellement pour la réhabilitation de la voirie). La commission a demandé de poursuivre le passage caméra sur l'ensemble de la VC 1 et les routes s'y rattachant. 2 600 mètres linéaires seront ainsi vérifiés. L'entreprise ACT de Lannion, après consultation, va effectuer ces inspections vidéos pour un montant de 6 709,56 € TTC.

- Signalétique : après consultation, le renouvellement des panneaux de signalisation a été attribué à LACROIX Signalisation pour un montant de 7 178,24 € TTC. La livraison est prévue début octobre 2011.

- Travaux VC 1 : Etat d'avancement.

CONSEIL MUNICIPAL

Urbanisme : J. MARTIN

- Zone Rolland : la Communauté de Communes a déposé un permis de construire afin de créer un bâtiment pour l'entreprise Aquacole d'Ouessant
- Lotissement Les Garennes : 17 permis de construire ont été déposés. Les travaux d'enrobé de la voirie vont débiter semaine 37. L'analyse d'eau est en cours d'instruction du fait que la première n'était pas conforme.
- Lotissement Terroir de Kermadec : 3 permis de construire ont été déposés.
- Lotissement Feunteun Marie : tous les chantiers ont démarré.

Enfance Jeunesse : C. GOUZ

- Jardin d'Enfants : en moyenne, 13,6 enfants (ETP) par jour ont été accueillis en juillet. Audrey BOUCHER a remplacé Pauline JOLIVET du 22 août au 20 septembre, directrice intérimaire qui a trouvé un poste définitif.
- ALSH : bonne fréquentation estivale avec un succès des activités et du séjour sur Carhaix-Plouguer. Par ailleurs, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale a donné son accord pour passer la capacité d'accueil du Centre de Loisirs à 32 enfants.
- Espace Jeunes : il n'a pas été fréquenté cet été malgré deux après-midi et une soirée par semaine d'ouverture. Il est indiqué que créer un événement pourrait aider à relancer la fréquentation en attirant de nouveaux jeunes.
- Ecole : 177 inscrits pour la rentrée 2011/2012.

Bâtiments : J. LARVOR

- Club House : des parois vitrées ont été cassées durant l'été. L'assureur prend en charge les frais de réparation pour un montant

de 735,42 € TTC.

- Toiture de la serre : 9 vitres ont été cassées cet été. Elles s'ajoutent aux 4 précédemment endommagées. L'assurance ne prendra pas en charge les frais de réparation de ces vitres. Le montant de remise en état s'élève à 1 538,28 € TTC.
- Buvette : des tags sur les rideaux métalliques ont été faits durant l'été.
- Porte d'entrée des vestiaires : des forts impacts de pierres l'ont endommagée. L'assurance prend en charge les 156,98 € TTC de réparation.
- Réseau informatique mairie : le serveur est installé depuis mi-juillet.
- Salle de Sports : la réfection des tracés des terrains de badminton est terminée.
- Plan d'intervention et d'évacuation des bâtiments communaux : effectué en juillet.
- Arc-en-Ciel : finalisation avec l'architecte des derniers lots à payer.

Information - Communication : R. EMILY

- Forum des associations : fréquentation conforme aux attentes, tant au niveau des associations que du public. A noter le fort intérêt suscité par le projet de création d'une bibliothèque sur la commune. Réunion d'information sur ce projet, programmée le vendredi 23 septembre à 18H à la mairie.
- Calendrier des festivités : réunion le lundi 26 septembre à 20H30 à la mairie.
- Repas du CCAS : prévu le samedi 8 octobre.

L'ensemble du compte-rendu est consultable en mairie.

VIE MUNICIPALE

Le Forum des associations

Les associations pencranaises ont répondu présentes au 3^{ème} forum organisé par la municipalité le samedi 3 septembre.

Les associations sportives ont fait le plein d'inscriptions, notamment le Gym'club qui a enregistré plusieurs nouvelles adhérentes. L'USP et le Club de Badminton - Tennis de table ont également renseigné de nouveaux résidents de Pencran. Le Comité des Fêtes, les Sentiers de Pencran, la Chasse, Génération Espoirs Tillouguite, le Club des Aînés et l'APE étaient aussi présents.

La municipalité proposait ses services dans le cadre de l'Arc en ciel : Jardin d'Enfants, Accueil de Loisirs et Foyer des jeunes par le biais de la Maison Pour Tous de Landerneau.

Les conseillers municipaux G. SENE et S. HERVOIR accueillaient les personnes intéressées par un projet de bibliothèque sur notre commune.



ECOLE

La rentrée des classes s'est effectuée le lundi 5 septembre. L'école compte pour l'année 2011/2012, 177 élèves répartis sur 7 classes.

Classe	Effectif	Professeur
Petite section PS1/PS2	27	Marie LE HENO
Moyenne section MS	28	Anne-Cécile OLLIVIER
Grande section GS	20	Nathalie MACE
Cours préparatoire CP/CE1	26	Christelle PETTON
Cours élémentaire 1 ^{ère} année CE1/CE2	25	Annabelle LEHRE
CE2 / Cours moyen 1 ^{ère} année CM1	26	Françoise LE BRAS
CM1 / CM2	25	Yannick KERNINON



Le Maire J. CRENN et la Directrice, Annabelle LEHRE, devant les étagères aménagées durant l'été dans la classe de grande section.



Les enseignants et auxiliaires de vie scolaire :

De gauche à droite :

Christelle PETTON, Nathalie MACE, Yannick KERNINON, Anne TESSON, Séverine DANGELSER, Véronique PENGAM, Annabelle LEHRE, Sylvie PETIT, Anne Cécile OLLIVIER, Marie LE HENO, Françoise LE BRAS



Foyer des jeunes

L'espace Jeunesse

L'accueil Passerelle pour les 9-11ans se fait le mercredi après-midi, de 13h30 à 17h, à l'arc en ciel, en lien avec l'ALSH. L'accueil des plus de 14 ans se fait le vendredi soir de 20h à 22h, à l'arc en ciel. Un accueil est également prévu pour les jeunes, à partir de 11 ans, le samedi de 14h à 18h.

Une réunion d'information concernant la présentation du dispositif Jeunesse, ainsi que les inscriptions pour les vac'ados, aura lieu le mercredi 12 octobre au Foyer des jeunes de l'arc en ciel à partir de 18 h.

Communiqué de la MPT - Séjour Ski au domaine des Sybelles, La Toussuire

Ouvert aux 11-18 ans, débutants ou confirmés. Dates : du 11 au 18 février 2012.

Tarif tout compris, à partir de 480 €. Opération d'autofinancement possible, d'octobre à février.

Pré-inscriptions ouvertes (en raison d'une forte affluence il convient de se signaler rapidement). Réunion d'information et inscriptions définitives à partir du 7 octobre, 18h, à la MPT/Cs de Landerneau.

Pour tout renseignement, contactez Tangi au 02 98 21 77 11 ou tangi.travel@gmail.com

VIE ASSOCIATIVE

Club des Aînés

La sortie d'automne a eu lieu le vendredi 9 septembre. C'est au nombre de vingt que les Aînés de Pencran ont quitté la commune vers 8h15. Ils ont retrouvé les amis de Saint Urbain et d'Irvillac qui faisaient partie du voyage. Et c'est un groupe de 45 personnes qui a pris la direction du Sud Finistère.

Arrivés à **Confort-Meilars**, une petite collation les attendait avant la visite de la **Forge en action**. Au cours de cette visite commentée d'une heure, toutes les explications ont été données sur le métier de forgeron et une démonstration sur les vieux outils a été faite.

Ensuite, à quelques pas de la **Pointe du Millier**, le groupe a découvert l'impressionnant **moulin à eau de Kériolet**, rénové en 2008, et a pu admirer la grande roue à augets et les meules permettant de broyer le blé.

Puis le déjeuner, au restaurant le Pen Duick à **Poullan sur Mer**, très bien préparé et très copieux, a été apprécié de tous.

L'après-midi, après avoir visité le **moulin à vent de Trouguer**, c'est à **Goulien** que le groupe s'est rendu pour visiter la **Maison du**



Vent. C'est un petit musée où la scénographie permet de se promener dans l'univers des usagers du vent avec l'histoire des éoliennes qui fascine et intrigue.

Vers 18h, toujours dans la bonne humeur, les amis ont pris le chemin du retour, très contents de la magnifique journée passée ensemble et pour 19h30, chacun avait retrouvé sa commune respective.

Le Club organise le **concours inter-clubs le 27 octobre**. Inscriptions à la salle polyvalente à partir de 13h45 pour les dominos et salle Arc en Ciel pour la pétanque.

La Pencranaise : association de chasse

A la suite de l'assemblée générale, le bureau a reconduit Rémy SPARFEL à la présidence de l'association. Il est secondé par Henri KERMARREC, vice-président André MARTIN occupe la fonction de secrétaire.

L'ouverture de la chasse a lieu le dimanche 25 septembre.

Paroisse

L'équipe d'animation et le conseil économique de l'ensemble paroissial DIRINON - PENCRAAN vous invitent au Kig ha Farz qui sera servi à la salle polyvalente de Dirinon le dimanche 2 octobre 2011 à partir de 12 heures. Tarifs : adulte 11 €, 6/12 ans 5 €, part à emporter 9 €. Inscriptions auprès de :

Jeanine MOYSAN : 02 98 85 36 89 / Yves CAROFF : 02 98 85 27 49

PETITES ANNONCES

L'ILE AUX CHEVEUX

Le salon de coiffure sera **fermé** le mardi 11 octobre 2011, toute la journée ; nous serons en formation.

Merci de votre compréhension. Fanny

Cherche **heures de ménage** sur Pencran.
Tél : 02 98 85 57 70 (après 18h) ou 06 67 11 03 03 (en journée).

Particulier **cherche à acheter maison** non-mitoyenne, 3 chambres + bureau, ou 4 chambres, garage attenant, 600 à 800 m² de terrain. Tél : 02 98 20 21 82.



Vous avez un projet de construction ou de rénovation ?
Un conseiller d'Energence vous apporte un conseil neutre et gratuit pour rendre votre habitat économe en énergie.

Prochaines permanences les mercredis 5 et 19 octobre de 9h à 12h.

Maison des Services publics, 59 rue de Brest. Tout public.

Contact : 02 98 33 15 14, mail : contact@energence.net

Site internet : www.energence.net

Katia KERLEROUX vous propose toutes les prestations d'un salon chez vous : coupes, couleurs, mèches, permanentes, défrisages, chignons, coiffure de mariée.
Carte de fidélité : la 5^{ème} coupe offerte.



L'ADS de Landerneau, Lesneven, Plabennec recherche **un psychomotricien** en CDI pour intervenir au sein de la nouvelle équipe mobile spécialisée Alzheimer. Envoyer CV et lettre de motivation à l'adresse suivante : ADS de Lesneven, 70 rue Anita Conti 29260 LES-NEVEN ou par e-mail : secretariat@adspays.una29.fr . Tél : 02.98.02.12.40.

L'association **Relais-Travail**, association intermédiaire de lutte contre l'exclusion, recherche des **demandeurs d'emploi** pour effectuer divers types de missions : travaux de jardin, peinture, tapisserie, petit bricolage, manutention... Pour tous renseignements complémentaires ou inscriptions à l'association : 02 98 21 70 44.

Information « mobile volé, mobile bloqué »

La Fédération Française des Télécoms et le Ministère de l'Intérieur lancent un site d'informations pratiques sur le vol des mobiles afin de sensibiliser les utilisateurs sur l'importance du blocage de la ligne mais aussi du téléphone en cas de vol :

<http://www.mobilevole-mobilebloque.fr/>



Suite de l'historique de l'école de Pencran, par Lucienne MÉAR.

« Nous continuons l'historique de l'école de Pencran, comme prévu. J'évoque seulement certaines périodes en choisissant quelques événements qui ont marqué la vie scolaire.

1. L'affaire du crucifix à l'école des garçons

Avant la loi prévoyant la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en 1905, le curé de la commune pouvait être présent lors de l'inspection d'un maître d'école. Voici un extrait de registre qui le prouve (Archives départementales de Quimper). Il s'agit d'une lettre écrite par l'Inspecteur primaire. C'est ainsi qu'on appelait, à l'époque, l'Inspecteur départemental de l'Education nationale. « Monsieur le Maire m'a fourni, pour cet instituteur, les renseignements les plus favorables et Monsieur le Curé de Pencran qui était absent le jour de l'inspection est venu lui-même à Landerneau pour me prier de recommander la bienveillance de l'administration supérieure, Monsieur OLLIVIER qui est, m'a-t-il dit, digne d'intérêt sous tous les rapports ».

Dans chaque classe et ceci est vrai pour toutes les écoles, il y avait un crucifix. Par contre, suite au vote de la loi citée plus haut, un ordre fut donné pour enlever cet emblème religieux. A ce sujet, Pencran se distingua des autres communes. On peut admettre que la situation était assez cocasse.

Je recopie ici un extrait de la lettre que l'instituteur de l'époque, Monsieur MARC, adressa à sa hiérarchie. « Pour me conformer aux instructions formelles de Monsieur l'Inspecteur, j'ai enlevé le crucifix de ma classe le lundi 24 décembre. J'ai prévenu Monsieur le Maire, le Comte Charles de Lesguern, que je tenais le crucifix à sa disposition le 1^{er} janvier, en lui faisant ma visite officielle. Il me déclara aussitôt qu'il le remettrait en place. J'ai essayé de l'en dissuader, lui faisant pressentir les conséquences probables de son acte et surtout l'inutilité de toute manifestation. Le vendredi 4 janvier, il est venu me demander de laisser toutes les portes de l'école ouvertes, pour le dimanche suivant, m'annonçant que publiquement, assisté de son conseil municipal, il viendrait à l'issue de la messe replacer le crucifix dans ma classe.

Effectivement, le dimanche 6 janvier, vers 10h30, Monsieur le Maire arriva avec ses conseillers et invita la population à entrer dans la salle de classe. Son succès ne fut pas très grand car peu de gens le suivirent. Le crucifix fut donc remplacé au-dessus de mon bureau. « Là est sa place, a dit Monsieur le Maire, et là, il restera ».

Conclusion de l'histoire : Le préfet suspendit le maire de ses fonctions pour « manquement à ses devoirs ».

2. L'après-guerre 1939-1945

Lors d'une délibération datant de février 1946, le Maire expose à l'assemblée de conseillers municipaux, l'état pitoyable de la maison d'école des garçons, à savoir l'appartement de l'instituteur ainsi que le local servant de mairie. En effet, ce bâtiment occupé à maintes reprises par les Allemands a été laissé dans un état lamentable. Il était donc nécessaire de demander le concours du Service de la reconstruction pour faire les réparations, le bâtiment étant sinistré pour « fait de guerre ». L'Etat accepta de prendre à sa charge 80% des frais.

3. Le projet de terrain de basket-ball « tombe à l'eau » : 1948

La Municipalité avait décidé l'abattage de 4 chênes sur la place du bourg, en vue de constituer un terrain de basket-ball. Le bois servirait à aménager l'enclos du terrain d'une part et au chauffage des écoles d'autre part. Rappelons que la place servait de cour de récréation aux garçons. Difficile d'imaginer une telle situation aujourd'hui, mais à cette époque, on n'avait pas besoin de ralentisseurs !!

Ce projet mécontenta l'architecte des monuments historiques car il donna l'ordre formel d'enlever immédiatement les deux frontons qui avaient déjà été fixés sur le placître, terrain communal (le placître correspondait à l'espace autour de l'église, faisant partie du domaine consacré, en principe inviolable. Jusque vers 1200, on s'y réfugiait pendant les guerres).

Le Conseil, considérant arrogant l'ordre de l'architecte, jugea utile et sage d'attendre d'autres avis, car, pour eux, ces frontons ne gênaient personne.

Voici la teneur de la lettre écrite à qui de droit : « Considérant que ce placître est une place publique appartenant à la commune, plantée d'une quinzaine de chênes dont certains meurent, nous pensons qu'il devrait d'abord être nivelé en entier.

On demande aux communes de créer des terrains de sport utiles pour le développement des jeunes et la préparation militaire. Quelles seraient les raisons d'empêcher la commune de niveler un terrain qui a tant servi de lieu de distraction aux garçons de l'école ? est-ce que le terrain préparé pour le basket est jugé trop près du calvaire ? Nous ne croyons pas qu'un ballon de basket puisse causer le moindre dégât au calvaire. Nous ne sommes pas partisans de casse non plus. Au contraire, nous voulons rendre la place propre à la vue des touristes. Vous pouvez le constater d'après l'état des monuments classés et ceux figurant sur un état supplémentaire comme l'église qui ne nous appartient pas et que nous avons réparée à nos frais, ainsi que la vieille cloche qui a été muette pendant des années et qui sonne encore à merveille. Nous vous signalons aussi la critique, dans les journaux, pour l'état d'inclinaison dont s'est trouvé le calvaire pendant des années. Si nous n'avons pas de réponse pour le 8 mai 1948, nous nous considérons libres de construire le terrain de basket ».

Celui-ci n'a pas vu le jour, à ma connaissance.

4. La violente tempête de décembre 1950

L'école des garçons subit de gros dégâts : la toiture fut arrachée et une cheminée abattue.

5. Quelques « heureux » événements

- L'arbre de Noël

En 1952, le Conseil Municipal décida d'organiser une fête, à Noël, pour les enfants. « Pour mettre les enfants de la commune dans l'ambiance toute particulière créée pour la fête de Noël, il faudrait organiser un goûter et ériger un sapin de Noël dont la garniture en jouets et friandises exigera une dépense assez élevée ».



En tant qu'élève, je me souviens encore de François Marie BIAN qui prenait à cœur son rôle de Père Noël et qui le jouait si bien.

- La promenade scolaire

En 1954, eut lieu la première promenade scolaire à Carantec. C'était un dimanche et les parents étaient autorisés à accompagner leurs enfants. La moitié des dépenses étaient payées par la commune et l'autre moitié à charge des familles. A partir de 1958, la promenade devint gratuite pour les enfants.

- La distribution du lait aux enfants de l'école

Concernant l'application du décret du 10 novembre 1954 relatif à la distribution de lait et de sucre dans les écoles, le Conseil Municipal émet un avis en février 1955 : « Considérant que la majorité des enfants appartient au milieu rural, et par conséquent, fait usage quotidien d'une quantité appréciable de lait, que certains seront sans doute allergiques à ce liquide, le Conseil refuse d'effectuer la distribution de lait dans les écoles. Par contre, il accepterait éventuellement de le remplacer par du chocolat, des biscuits ou des fruits.

Nous nous arrêtons là pour cette seconde partie de l'historique de l'école. La suite paraîtra plus tard ».

Lucienne MÉAR